

*Séance ordinaire du jeudi 16 avril 2026  
Salle du Conseil*

**Date de la convocation : 8 avril 2026**

**Membres en fonctions : 15**

**Membres présents : 14**

**Sous la présidence de madame Sarah ZUMTANGWALD – Maire**

Le seize avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal de la Commune de Jausiers, sous la présidence de ZUMTANGWALD Sarah, le Maire.

**PRÉSENTS :** ZUMTANGWALD Sarah, PETETIN Christiane, FORTOUL Michel, BOUGET Manon, FORTOUL Evan, MECHE Sophie, ROUGON Joël, POUPIN Sandra, CHRISTOL Julie, ENJALRIC Frank, MAYER Philippe.

**ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) :** /

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** MORON Guy, VENTINO Michel, DUCOS Guillaume, Isabelle MOUSSET.

**PROCURATION(S) :** MORON Guy a donné procuration à Manon BOUGET  
VENTINO Michel a donné procuration à Sophie MECHE  
DUCOS Guillaume a donné procuration à Christiane PETETIN

**Arrivé(e) en cours de séance :** /

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., **nommé(e) secrétaire de séance :** BOUGET Manon.

Madame le Maire procède à l'appel et déclare le quorum atteint.

La Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre annoncé des délibérations mises à l'ordre du jour.

**L'ordre du jour est le suivant :**

N°	Libellé	Rapporteur
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> avril 2026	S. ZUMTANGWALD
2	Désignation des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales	S. ZUMTANGWALD
3	Désignation des membres siégeant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)	S. ZUMTANGWALD
4	Proposition des commissaires siégeant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)	<b>Retirée</b>
5	Proposition des commissaires siégeant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)	S. ZUMTANGWALD
6	Désignation des délégués de la commune de Jausiers au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de la Bonette-Restefond	S. ZUMTANGWALD
7	Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée	M. FORTOUL
8	Question diverse	S. ZUMTANGWALD

**Madame le Maire informe l'assemblée de son souhait de retirer la délibération concernant la proposition des commissaires siégeant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) en raison d'un manque de temps pour approfondir les échanges à ce sujet.**

**POINT 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2026.**

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Le Conseil Municipal,

**APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 01/04/2026.

Questions abordées :

**Pas de question abordée**

**Adopté à l'unanimité**

<b><u>VOTE</u></b>		
<b><u>Pour : 14</u></b>	<b><u>Contre : 0</u></b>	<b><u>Abstentions : 0</u></b>

**POINT 2 - Désignation des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-22 transposable aux EPCI, relatif à la formation et la composition de commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

**Vu** la délibération n°DC2026\_03\_032 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création des commissions thématiques intercommunales suivantes :

- **Attractivité**
- **Environnement**
- **Aménagement**
- **Cadre de vie**
- **Finances, ressources humaines**
- **Marchés à procédure adaptée**

**Considérant** qu'au titre de cette délibération, chaque commune membre de l'EPCI a, au plus, autant de membres titulaires dans la commission que de sièges au sein du conseil communautaire et que, pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être choisi parmi les conseillers municipaux pour siéger en cas d'empêchement du titulaire ;

**Considérant** que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste au sein du conseil ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à la désignation, au sein du conseil municipal, des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales ;

**Considérant** les candidatures de **ZUMTANGWALD Sarah, PETETIN Christiane, FORTOUL Michel, BOUGET Manon, FORTOUL Évan, MECHE Sophie, VENTINO Michel, POUPIN Sandra, CHRISTOL Julie, ENJALRIC Franck, MAYER Philippe, ROUGON Joël ;**

Après une élection à main levée, avec l'accord à l'unanimité des Conseillers municipaux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger au sein des différentes commissions thématiques intercommunales :

COMMISSION ATTRACTIVITÉ	
Titulaires	Suppléant(e)s
ZUMTANGWALD Sarah	POUPIN, Sandra
PETETIN Christiane	MECHE Sophie
FORTOUL Évan	MAYER Philippe
ENJALRIC Frank	VENTINO Michel

COMMISSION ENVIRONNEMENT	
Titulaires	Suppléant(e)s
ZUMTANGWALD Sarah	MECHE Sophie
FORTOUL Évan	MAYER Philippe
ENJALRIC Frank	ROUGON Joël

COMMISSION AMÉNAGEMENT	
Titulaires	Suppléant(e)s
ZUMTANGWALD Sarah	MECHE Sophie
FORTOUL Evan	POUPIN Sandra
ENJALRIC Frank	VENTINO Michel

COMMISSION CADRE DE VIE	
Titulaires	Suppléant(e)s
ZUMTANGWALD Sarah	MECHE Sophie
PETETIN Christiane	BOUGET Manon
ENJALRIC Frank	CHRISTOL Julie

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES	
Titulaires	Suppléant(e)s
ZUMTANGWALD Sarah	BOUGET Manon
ENJALRIC Frank	POUPIN Sandra

COMMISSION MARCHÉS A PROCÉDURE ADAPTÉE...	
Titulaires	Suppléant(e)s
ZUMTANGWALD Sarah	CHRISTOL Julie

Questions abordées :

Pas de question abordée

Adopté à l'unanimité

<u>VOTE</u>		
<u>Pour</u> : 14	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0

### **POINT 3 - Désignation des membres siégeant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 *nonies* C disposant qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges ;

**Vu** la délibération n° DC2026\_03\_035 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la majorité des deux tiers de ses membres ;

**Considérant** qu'au titre de ladite délibération, la commission est composée de 14 membres selon la répartition suivante :

- La Présidente de la CCVUSP
- Un membre pour chacune des 13 communes ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à l'élection, au sein du conseil municipal, d'un représentant siégeant au sein de la CLECT.

**Considérant** la (les) candidature(s) de Sarah ZUMTANGWALD

**Après une élection à main levée, avec l'accord à l'unanimité des Conseillers municipaux,**

**Résultats du scrutin :**

**14 voix pour Sarah ZUMTANGWALD.**

Entendu l'exposé de madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**PROCLAME** Madame Sarah ZUMTANGWALD représentante de la commune de JAUSIERS siégeant au sein de la CLECT.

Questions abordées :

**Pas de question abordée**

**Adopté à l'unanimité**

<u>VOTE</u>		
<u>Pour : 14</u>	<u>Contre : 0</u>	<u>Abstentions : 0</u>

**POINT 4 - Proposition des commissaires siégeant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)**

**Point retiré de l'ordre du jour**

**POINT 5 - Proposition des commissaires siégeant au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)**

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A, disposant que dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires ;

**Vu** les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

**Vu** la délibération n°DC2026\_03\_036 de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) en date du 31 mars 2026, portant création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

**Considérant** que les commissaires ainsi que les suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

**Considérant** qu'au titre de la délibération susvisée, il convient de proposer deux commissaires titulaires et deux commissaires suppléants ;

**Vu** la candidature de madame ZUMTANGWALD Sarah et madame PETETIN Christiane en qualité de commissaires titulaires

Après une élection à main levée, avec l'accord à l'unanimité des Conseillers municipaux.

**Vu les résultats du scrutin :**

**14 voix pour ZUMTANGWALD Sarah**

**14 voix pour PETETIN Christiane**

Entendu l'exposé de madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**PROPOSE**, au titre de commissaires titulaires et suppléants de la CIID :

Commissaires Titulaires	Commissaires suppléants
ZUMTANGWALD Sarah	
PETETIN Christiane	

**Les élus n'ayant procédé qu'à l'élection de deux membres titulaires mais pas de membres suppléants, la délibération ne peut être adoptée ; elle est ajournée et sera proposée au prochain conseil municipal.**

#### **POINT 4 - Désignation des délégués de la commune de Jausiers au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) de la Bonette-Restefond**

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du site de la Bonette Restefond est un organisme public ayant pour objectif la conservation et la promotion de la Route de la Bonette Restefond et de son site alentour.

L'installation du nouveau conseil municipal nécessite la désignation des délégués titulaires et suppléants de la commune pour siéger au Conseil Syndical du SIVU de la Bonette Restefond pour la durée du mandat.

Le nombre de délégués est fixé par les statuts du SIVU de la Bonette Restefond, chaque commune adhérente disposant de 2 sièges de délégués titulaires et 2 sièges de délégués suppléants.

**Vu** la délibération n° 2026/042 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 désignant les représentants de la commune aux structures extérieures ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L. 5212-7 ;

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Bonette Restefond en date du 17 juin 1987 ;

**Vu** la délibération n° 2026/042 en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 désignant les représentants de la commune aux structures extérieures ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués représentant la Commune au sein du SIVU de la Bonette Restefond ;

Après une élection à main levée, avec l'accord à l'unanimité des Conseillers municipaux ;

Entendu l'exposé de madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DÉSIGNE** les représentants de la commune de Jausiers au SIVU de la Bonette Restefond comme suit :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
FORTOUL Michel	MECHE Sophie
MORON Guy	ZUMTANGWALD Sarah

Questions abordées :

Pas de question abordée

Adopté à l'unanimité

<u>VOTE</u>		
<u>Pour</u> : 14	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0

### **POINT 5 - Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25 et 332-26 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée à savoir la dynamisation et le développement de l'attractivité touristique et sportive du territoire ;

**Entendu l'exposé de Michel FORTOUL, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**DECIDE** la création à compter du 18 mai 2026 d'un emploi non permanent de Chargé de développement touristique et sportif contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, à savoir concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement touristique et sportif du territoire et la gestion du plan d'eau communal.

**PRÉCISE** que cet emploi est créé pour une durée de six ans et sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

**DIT** que les missions de cet emploi seront entre autres les suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement touristique et sportif du territoire
- Valoriser les atouts naturels et les infrastructures communales, en particulier le plan d'eau
- Développer des partenariats avec les acteurs locaux
- Concevoir et organiser des événements
- Assurer le bon fonctionnement général du plan d'eau de la zone de loisirs de Siguret (accueil du public, sécurité, qualité des équipements)
- Encadrer les agents du service de la Zone de loisirs de Siguret en saison estivale
- Participer à la surveillance des usagers du plan d'eau durant la période estivale
- Participer aux opérations de déneigement et autres missions techniques durant la saison hivernale

**DIT** que l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Agent de Maîtrise, relevant de la catégorie hiérarchique C.

**DIT** que l'agent devra justifier du Brevet d'État d'Éducateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.).

**S'ENGAGE** à assurer la publicité de la création de cet emploi conformément à la réglementation en vigueur.

Questions abordées :

Pas de question abordée

Adopté à l'unanimité

**VOTE**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**POINT 6 - Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance publique à 18h45.

**Sarah ZUMTANGWALD**  
Président de séance

**Manon BOUGET**  
Secrétaire de séance



A blue ink signature of Manon BOUGET, consisting of stylized, overlapping loops.